



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

RESIDENCE LES HERMISSENS

Le bourg
46300 GOURDON
France

N° : FAC00000113
Date : 19/08/2025
N° client : 27

Réf. : Réf. aux BDL00000374 BDL00000402 BDL00000440 BDL00000473 BDL00000529 BDL00000565

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000374 du 06/06/2025					
PONTE 04.06.25 DLC 02.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000402 du 13/06/2025					
PONTE 11.06.25 DLC 09.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000440 du 24/06/2025					
PONTE 22.06.25 DLC 20.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000473 du 01/07/2025					
PONTE 29.06.25 27.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,30 €	18,90 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,90 €	
Bon de livraison N°BDL00000529 du 15/07/2025					
PONTE 13.07.25 DLC 10.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	ens.	6,30 €	18,90 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

RESIDENCE LES HERMISSENS

Le bourg
46300 GOURDON
France

N° : FAC00000113
Date : 19/08/2025
N° client : 27

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				18,90 €	
Bon de livraison N°BDL00000565 du 22/07/2025					
PONTE 20.07.25 DLC 17.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	ens.	6,30 €	18,90 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,90 €	

Détail de la TVA				Total HT	110,70 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	6,09 €
Réduite	110,70 €	5,50%	6,09 €	Total TTC	116,79 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	116,79 € au 30/09/2025				

Le montant total s'élève à cent seize euros et soixante-dix-neuf centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).